

Nachlassverträge - Concordats - Concordati

VD

1. Débitrice: **COLORINE SA**, Z. I. Sorge Sud - Ch. de Saugy 12,
1023 CRISSIER
2. **Remarques:** SURSIS CONCORDATAIRE ET APPEL AUX CRE-
ANCIERS
(Art. 295, 296, 300 et 301 LP)
CONVOCATION A L'ASSEMBLEE DES CREANCIERS
Sursitaire:COLORINE SA, Z.I. Sorge Sud, Chemin de Saugy 12,
1023 CRISSIER
Date de l'octroi du sursis: 1er juillet 2009, devenu exécutoire,
prolongé au 31 mars 2010
Commissaire au sursis: Gian Franco LOCCA, expert-comp-
table, diplômé, p.a. CFT Cie Fiduciaire Temko S.A.,avenue Tis-
sot 16, case postale 668, 1001 Lausanne, Tél. 021 / 311 10 55
Mandataire de la sursitaire: Daniel SCHWAB, agent d'affaires
breveté, Place Pépinet 1, 1003 Lausanne
Assemblée des créanciers:L'assemblée des créanciers est fixée
au vendredi 5 mars 2010, à 9 h. 00 au Tribunal d'arrondisse-
ment de Lausanne, Palais de Justice de Montbenon, Allée Er-
nest-Ansermet, 1014 Lausanne
Examen des pièces: Durant les 20 jours précédant l'assemblée
des créanciers, soit dès le 15 février 2010, au bureau du com-
missaire au sursis chez CFT Cie Fiduciaire Temko S.A., Avenue
Tissot 16, à Lausanne, et ceci sur rendez-vous
Expiration du sursis: 31 mars 2010
Le commissaire ne donne aucune garantie quelconque pour
le paiement des dettes contractées durant la période du sursis
concordataire.
Lausanne, le 12 février 2010
Le commissaire au sursis Gian Franco LOCCA

CFT COMPAGNIE FIDUCIAIRE TEMKO LAUSANNE SA
1001 LAUSANNE

00453337